



Traité Betsa

Michna 1 - Chapitre 5

משילין פירות דרך ארובה ביום טוב, אבל לא בשבת; ומכסים
את הפירות בכלים מפני הדלף, וכן
כדי יין וכדי שמן. ונותנין כלי תחת הדלף בשבת.

On peut faire tomber des fruits [du toit] pas une lucarne un Yom Tov, mais pas le Shabbat. On peut recouvrir des fruits avec des objets pour les protéger de l'eau [tombant du toit] ; il en est de même pour des cruches de vin ou d'huile. On peut placer un récipient sous une gouttière le Shabbat.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions